



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Numéro 40 - Juillet 2018



L'export des produits agricoles et agroalimentaires en Bourgogne-Franche-Comté

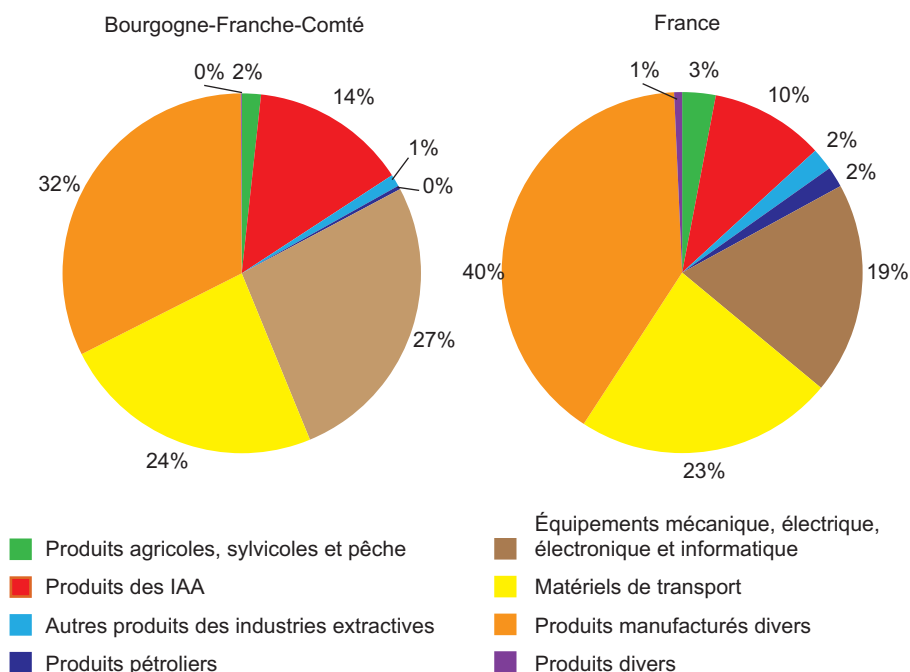
Les boissons, principale industrie exportatrice de l'agroalimentaire

En 2017, la Bourgogne-Franche-Comté a exporté pour 3,24 milliards d'euros de produits agricoles bruts (y compris sylviculture et pêche) et agroalimentaires, soit 4,4 % des exportations totales de la région. Près des deux tiers des produits agricoles bruts et transformés sont exportés vers l'Union européenne. Les deux cinquièmes de la valeur des exportations provient des boissons. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire concentrent 57 % des exportations. Les trois quarts des entreprises régionales n'exportent pas. Le chiffre d'affaires des entreprises exportatrices relève pour plus de la moitié des produits laitiers et des boissons. Le taux d'exportation des entreprises régionales s'élève à 14 %, contre une moyenne nationale de 22 %.

Les échanges des produits agricoles et des industries agroalimentaires présentent un solde positif

En 2017, en Bourgogne-Franche-Comté, la valeur des exportations s'élève à 20,5 milliards d'euros, soit 4,4 % des exportations nationales. La région se classe au 9ème rang des régions exportatrices. Les produits agricoles, sylvicoles et de la pêche ainsi que les produits alimentaires transformés contribuent pour 16 % aux exportations dans la région contre 13 % en France. Avec un montant d'export de 3,24 milliards d'euros, la région occupe la 10ème place des régions françaises. Hors sylviculture et pêche, les exportations s'élèvent à 3,2 milliards dont 2,9 pour les produits transformés. Les importations de produits agricoles bruts et transformés aussi bien en Bourgogne-Franche-Comté qu'en France atteignent 11 % de la valeur totale des importations. Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires de la région est positif de 1,3 milliard d'euros. Cependant, sans

Répartition des exportations par produit



Source : Direction générale des douanes et droits indirects 2017

l'industrie des boissons, ce solde ne serait que de 172 millions d'euros. La

région occupe la cinquième place au niveau France pour son solde positif.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Les IAA, premier secteur exportateur en Côte-d'Or

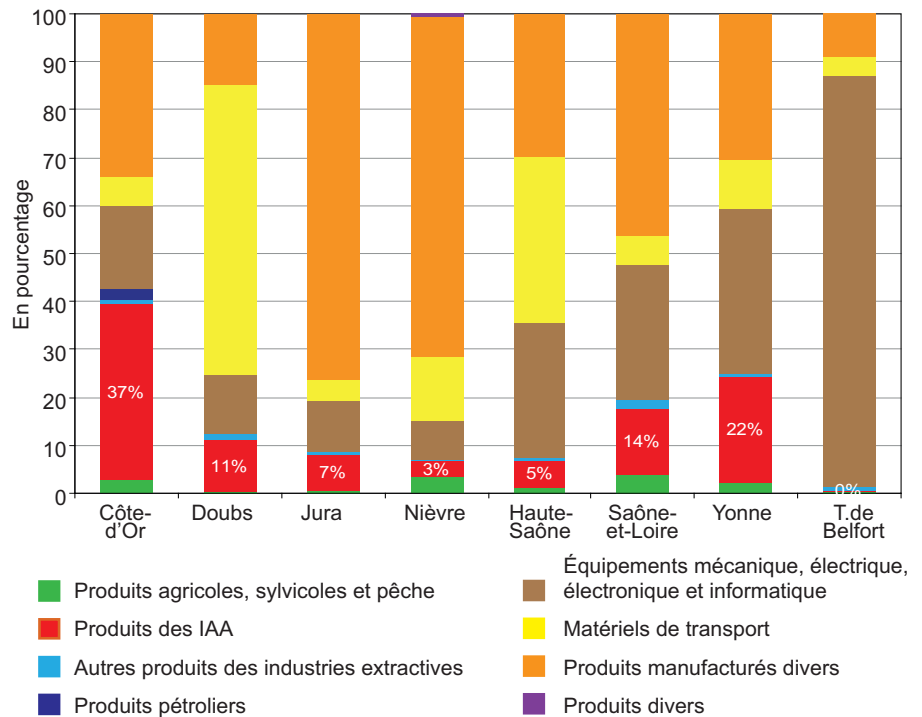
Le Doubs est le premier département exportateur avec 6,7 milliards d'euros, soit un tiers de la valeur totale régionale. Il devance la Saône-et-Loire et la Côte-d'Or. Si dans le Doubs, les exportations de matériel de transport sont prédominantes, en Saône-et-Loire, ce sont les produits manufacturés. Par contre, en Côte-d'Or, les produits agroalimentaires sont le premier poste exportateur avec 37 % du total. Dans l'Yonne, 7ème département régional pour la valeur des exportations, la part des produits agroalimentaires s'élève à un quart du total devancée par les produits manufacturés. Dans le Nièvre, la Haute-Saône et le Jura, la part des produits agroalimentaires représentent de 3 % à 7 % de leurs exportations. Dans le Territoire-de-Belfort, les exportations sont largement dominées par les équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques.

Faible importance des produits agricoles bruts dans les exportations

En Bourgogne-Franche-Comté, les produits agricoles bruts (culture et élevage) représentent 10 % des montants agroalimentaires exportés, soit deux fois moins qu'au niveau national. C'est une des régions où cette part est la plus faible (12ème rang). Il s'agit essentiellement de céréales et d'animaux vivants. Pour les produits transformés, le premier poste est celui des boissons (40 % contre 26 % en moyenne nationale) loin devant celui des produits alimentaires divers. D'ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté avec les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est concentrent plus des trois cinquièmes des exportations des boissons en France. Ces régions ont des productions viticoles très valorisées à l'étranger.

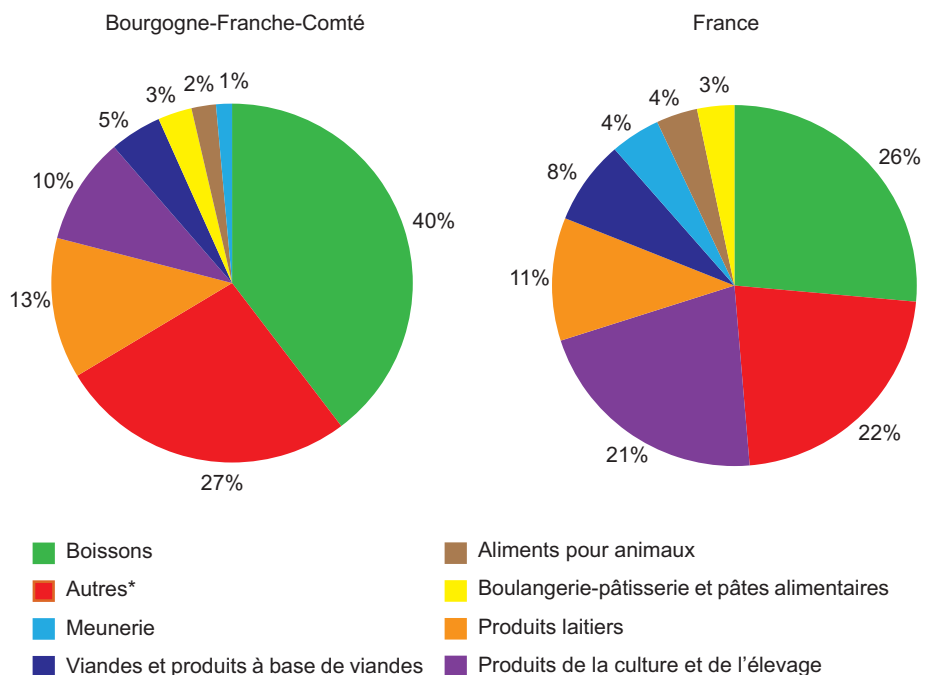
Au niveau des importations, les produits agroalimentaires divers représentent 40 % des produits agroalimentaires devant les produits laitiers (16 %) et les produits à base de fruits et légumes (15 %).

Répartition des exportations par produit, selon le département



Source : Direction générale des douanes et droits indirects 2017

Répartition des exportations des produits agricoles et des industries agroalimentaires



* Poissons et escargots, Fruits et légumes, Huiles, Graisses végétales et animales, Produits alimentaires divers

Source : Direction générale des douanes et droits indirects 2017

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire concentrent 57 % des montants exportés

La Côte-d'Or concentre 1,19 milliard d'euros des montants exportés des produits bruts et transformés, soit 37 % du total régional. Cette valeur repose en grande partie sur le secteur des boissons. En effet, celui-ci représente près des quatre cinquièmes des exports des produits agroalimentaires du département mais aussi les trois quarts du total régional du secteur des boissons. La Saône-et-Loire, avec 0,65 milliard d'euros occupe la seconde place, les boissons étant le premier produit exporté (33 %) devant les produits bruts (20 %). Par ailleurs, la Saône-et-Loire occupe la première place pour les exportations régionales de produits bruts devant la Côte-d'Or. Le montant des exports dans le Doubs provient pour 83 % des produits alimentaires divers. Les exports de produits laitiers et glaces sont prédominants en Haute-Saône avec la présence d'Eurosérum leader mondial dans la fabrication de lactosérum déminéralisé pour la nutrition infantile, dans le Jura avec le fromage et dans l'Yonne avec la fabrication de yaourts.

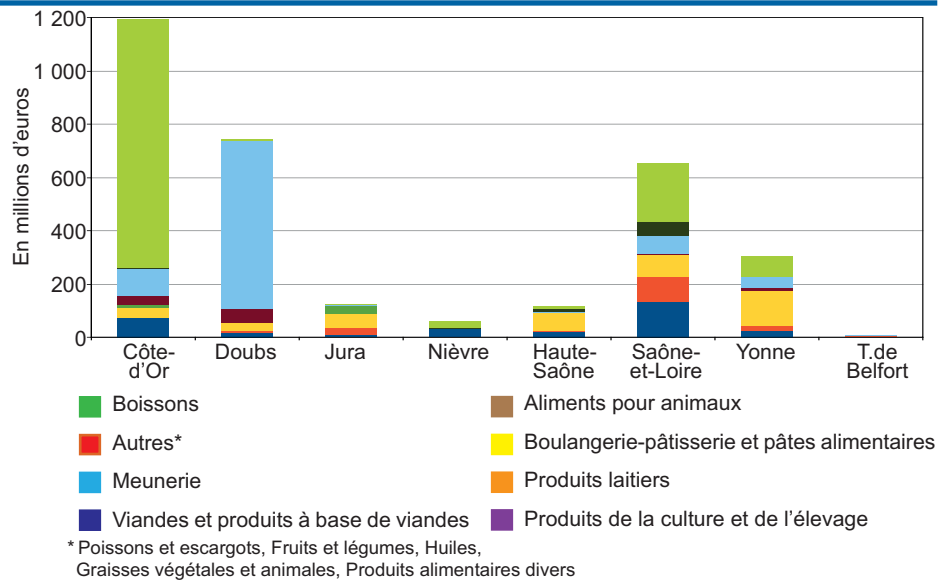
Les exportations des produits alimentaires bruts et transformés sont à la hausse

Depuis 2007, si les montants régionaux exportés se sont accrus de près de la moitié, ils ont cependant fluctué durant cette période. Orientés à la baisse en 2008 et 2009, suite à la crise économique, ils progressent jusqu'en 2013, enregistrent une légère diminution les deux années suivantes avant de progresser de nouveau.

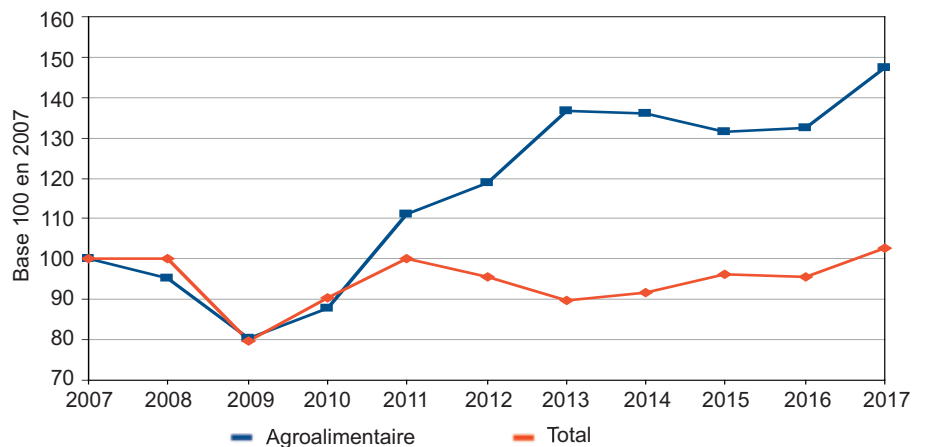
Entre 2016 et 2017, le montant exporté croît de 11 %. Ainsi, 2017 est la meilleure année de cette période. Dans le même temps, les exportations totales régionales ont augmenté de 3 %. La part des exportations des produits alimentaires bruts et transformés est passé de 11 % à 15 %.

Les évolutions à la baisse ou à la hausse dépendent en grande partie du secteur des boissons, des autres produits alimentaires et de l'industrie laitière.

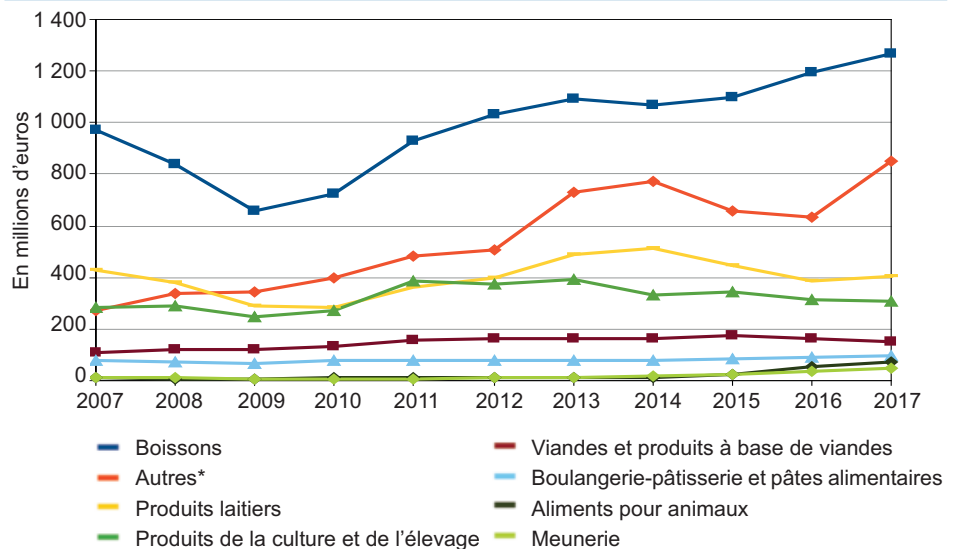
Exportations des produits agricoles et des industries agroalimentaires par département



Montants régionaux exportés depuis 2007



Exportations régionales des produits agricoles et des industries agroalimentaires depuis 2007



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

L'Union européenne première destination des produits agroalimentaires exportés

Les pays de l'Union européenne sont les principaux pays importateurs des produits agricoles bruts et transformés de la Bourgogne-Franche-Comté avec 65 % de la valeur. Cependant, les premiers pays vers lesquels sont exportés ces différents produits sont : l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et l'Espagne. Ces cinq pays concentrent 55 % des montants exportés.

L'Italie est le premier pays pour les exports de produits agricoles bruts avec près des deux cinquièmes de la valeur totale de ce secteur, essentiellement dû aux broutards, devançant la Suisse, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Ces quatre pays concentrent 27 % de la valeur exportée des produits agricoles bruts.

Un tiers des produits transformés sont exportés vers le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Italie. Premier secteur exportateur, les boissons partent essentiellement à destination des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon. Ces trois pays concentrent plus de la moitié de la valeur exportée de cette activité. Si l'Espagne avec un cinquième du montant est la première destination des exports de produits laitiers et glaces, c'est l'Allemagne qui se positionne en seconde position avec 12 % du total de ce secteur, devant le Royaume-Uni et la Chine. Pour les autres produits agroalimentaires, deuxième secteur exportateur après les boissons, l'Italie est le principal client avec un cinquième de la valeur totale de ce secteur. La moitié des livraisons de viandes et produits à base de viande sont pour l'Italie, l'Espagne et la Suisse. Les conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sont difficiles à évaluer. Actuellement, le Royaume-Uni est donc le deuxième client de la région pour les exportations agricoles brutes ou transformées avec 386 millions d'euros. Un peu plus de la moitié provient des exports de boissons, 27 % des produits alimentaires divers et 12 % des produits laitiers. Et la Bourgogne-Franche-Comté a importé dans le même temps pour 51 millions de produits en provenance du Royaume-Uni. Près d'un tiers des importations de

Echanges régionaux des produits agricoles bruts et des industries agroalimentaires selon les partenaires

Exportations 2017			Importations 2017		
	Valeurs (en millions d'euros)	Part	Valeurs (en millions d'euros)	Part	
Union européenne	2 076	64,9	1 122	60,1	Union européenne
<i>dont Italie</i>	492	15,4	260	13,9	<i>dont Allemagne</i>
<i>dont Royaume-Uni</i>	386	12,1	193	10,3	<i>dont Belgique</i>
<i>dont l'Allemagne</i>	267	8,3	146	7,8	<i>dont Pays-Bas</i>
Pays tiers	1 122	35,1	744	39,9	Pays tiers
Europe hors UE	174	5,4	587	31,5	Europe hors UE
<i>dont Suisse</i>	137	4,3	558	29,9	<i>dont Suisse</i>
Amérique	466	14,6	67	3,6	Amérique
<i>dont États-Unis</i>	355	11,1	32	1,7	<i>dont Brésil</i>
<i>dont Canada</i>	88	2,8	12	0,6	<i>dont États-Unis</i>
Asie	365	11,4	75	4,0	Asie
<i>dont Japon</i>	133	4,2	35	1,9	<i>dont Thaïlande</i>
<i>dont Chine</i>	82	2,6	20	1,1	<i>Dont Indonésie</i>
Afrique	71	2,2	13	0,7	Afrique
Proche et Moyen-Orient	46	1,4	2	0,1	Proche et Moyen-Orient
Total	3 198	100,0	1 866	100,0	Total

Source : Direction générale des douanes et droits indirects 2017
Champ : Produits agricoles bruts et transformés

produits transformés proviennent de Suisse et un quart de l'Allemagne et de la Belgique. Les produits laitiers et glaces ainsi que les produits à base de fruits et légumes, y compris le jus de

fruits contribuent respectivement à 16 % et 15 % au montant des importations, devancés par les produits alimentaires divers (39 %).

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Un taux d'export régional plus faible qu'au niveau national

Le taux d'export des entreprises mono régionales ou quasi mono régionales* dans l'industrie agroalimentaire de Bourgogne-Franche-Comté est moins élevé qu'en France : 14 % contre 22 % en 2015. Dans la région, ce taux est faible dans les industries de première transformation (aliments pour animaux, meunerie, viandes, poissons et escargots) et important dans les industries à produits valorisés (industrie des corps gras, les boissons et les produits agroalimentaires divers).

Près des trois cinquièmes du CA à l'export provient de l'industrie laitière et de l'industrie des boissons

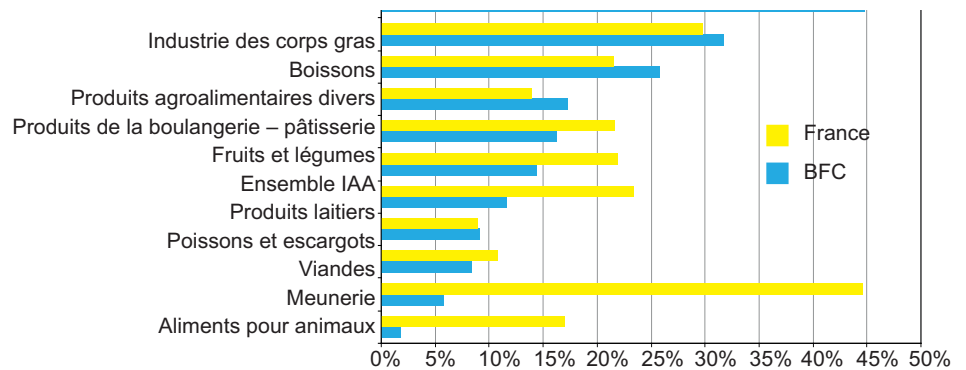
En France, l'industrie des boissons avec des produits fortement valorisés occupe la première place pour la répartition du chiffre d'affaires à l'export. En Bourgogne-Franche-Comté, elle se situe à la seconde place devancée par l'industrie laitière. Ces deux activités concentrent 56 % du chiffre d'affaires à l'export contre 43 % en France. Avec un cinquième du chiffre à l'export, les produits agroalimentaires divers (confiserie, chocolats, moutarde, produits déshydratés...) se placent en troisième position.

Les trois quarts des entreprises agroalimentaires n'exportent pas

En 2015, parmi les 804 entreprises agroalimentaires mono régionales ou quasi mono régionales de la Bourgogne-Franche-Comté, 76 % ne réalisent pas de chiffre d'affaires à l'exportation, soit un point de moins qu'au niveau France. Dans la région, les 21 entreprises réalisant 50 % et plus de leur chiffre d'affaires à l'exportation captent 37 % du chiffre à l'export. Et, 31 entreprises ayant entre 25 % et 50 % de leur chiffre d'affaires à l'export en rassemblent 36 %. L'export régional est concentré : neuf entreprises dépassant le seuil des 20 millions d'euros de chiffres d'affaires à l'export regroupent les deux cinquièmes du chiffre d'affaires à l'export des industries agroalimentaires régionales.

* Attention, les indicateurs de cette page proviennent de la source ESANE (cf encadré sources), non comparables directement aux données douanes.

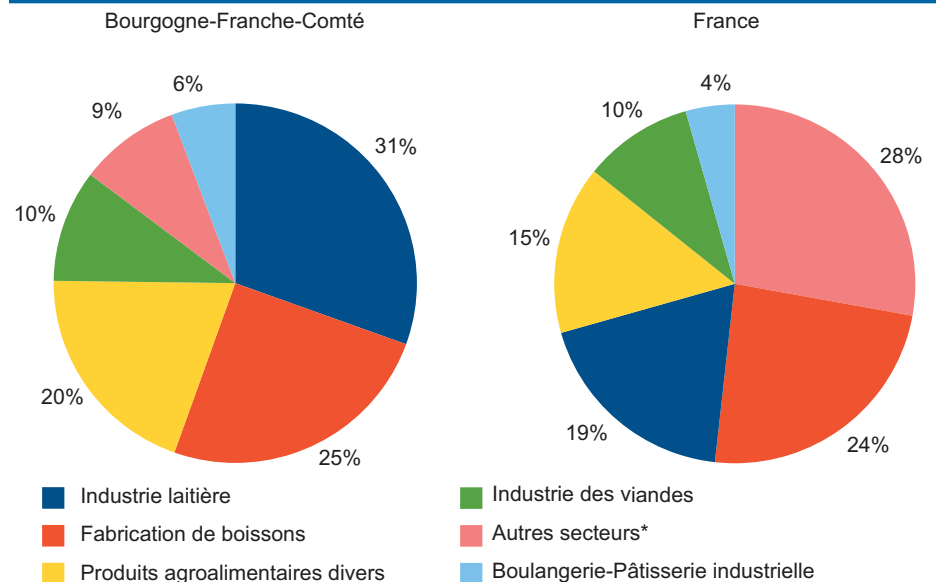
Taux d'export selon le secteur d'activité des entreprises



Le taux d'export est calculé en rapportant le chiffre d'affaires à l'export au chiffre d'affaires total

Source : Insee – Esane 2015, traitement SSP

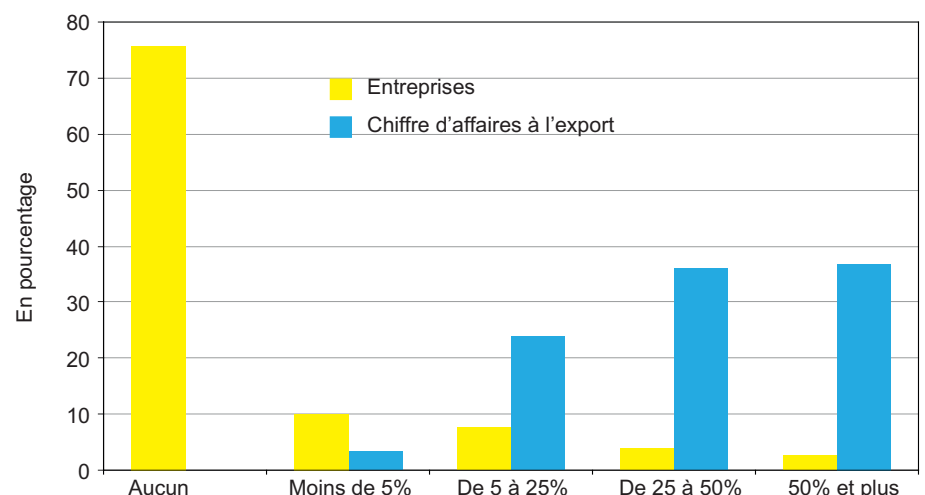
Répartition du chiffre d'affaires à l'export selon le secteur d'activité des entreprises



* Poissons et escargots, Fruits et légumes, Huiles, Graisses végétales et animales, Meunerie et Aliments pour animaux

Source : Insee – Esane 2015, traitement SSP

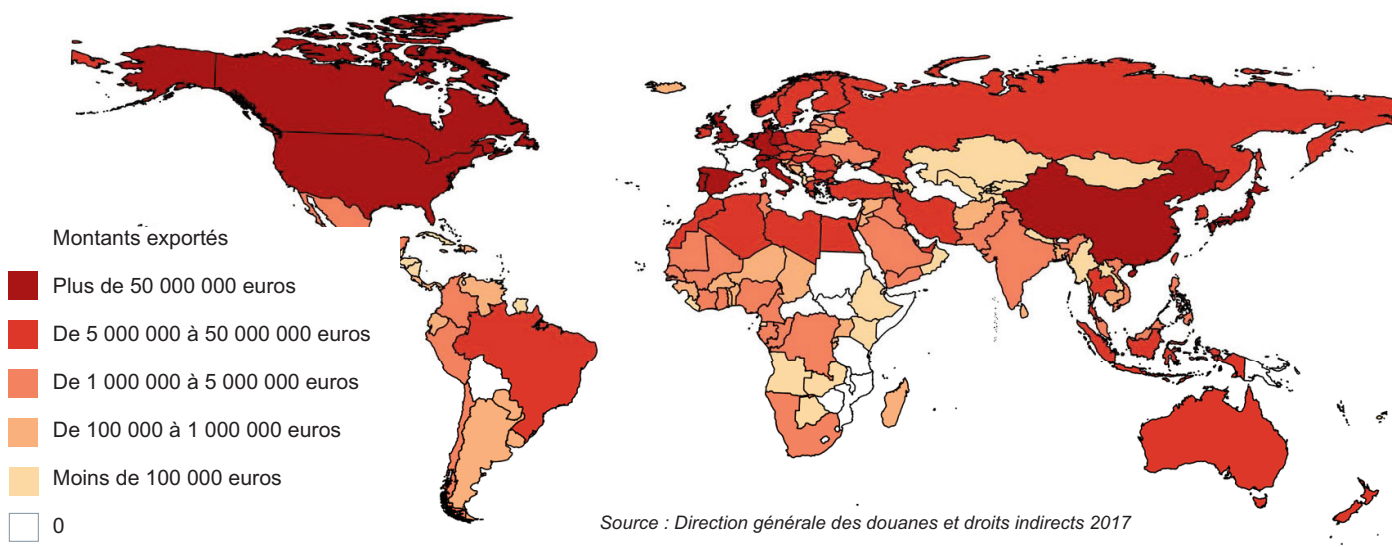
Répartition du nombre d'entreprises et du chiffre d'affaires à l'export selon la part de l'export dans le chiffre d'affaires



Source : Insee – Esane 2015, traitement SSP

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Principaux partenaires à l'exportation de la région



Sources

Les montants des échanges du commerce extérieur sont issues des données de la direction générale des douanes et droits indirects.

L'information sur les échanges de marchandises est collectée par le service statistique des Douanes sur la base de déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les 27 autres Etats membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (nommés « pays tiers »). Après contrôles et validation, ces données permettent de calculer chaque mois les chiffres du commerce extérieur et d'établir les résultats de la balance commerciale qui ne retracent que les échanges de marchandises et non de services. En accord avec les standards internationaux, la valeur statistique est la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF (Coût Assurance et Fret inclus) pour les importations, FAB (Franco A Bord) pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique.

Pour en savoir plus se référer au site du commerce extérieur : <https://lekiosque.finances.gouv.fr/>

Les statistiques sur les entreprises agroalimentaires sont issues du dispositif ÉSANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises).

Le dispositif ÉSANE, mis en production par l'INSEE à partir de l'année de constat 2008, permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, à partir d'une exploitation de deux sources administratives complétées par l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA). Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquêtes :

- 1 • les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiers BIC (bénéficiers industriels et commerciaux), BNC (bénéficiers non commerciaux), BA (bénéficiers agricoles) permettent de récupérer des informations comptables sur l'entreprise.
- 2 • les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) fournissent des données sur les effectifs et leurs rémunérations.
- 3 • l'enquête ESA permet d'obtenir les informations dites « sectorielles », non disponibles dans les fichiers administratifs.

L'ESA, qui enquête les entreprises agroalimentaires, est quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Les indicateurs issus d'ESANE sont calculés sur les entreprises mono ou quasi-mono régionales, c'est-à-dire qui ont au moins 80 % de leurs effectifs dans la région.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte
@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Nadine Viatte
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2018



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr